



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
10/09/2020

Nombre de délégués en exercice	297
Nombre de membres présents	225
Nombre de voix exprimées	225

n° 20_061_C

Objet de la délibération :
Désignation d'un
représentant d'Eau47 à la
Commission Locale de l'Eau
Neste et Rivière de
Gascogne

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre, à huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au parc des expositions des Fontanelles à Villeneuve sur Lot.

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames et Messieurs : Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Jean-Pierre VICINI, Julie CASTILLO, Guillaume LEPERS, Jean-Pierre MOULY, Pierre SICAUD, Pierre IMBERT.

Publié le

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (AGNAC), Christophe MÊLON et James LONGUET (AIGUILLON), Michel GRIMAUD (ALLEMANS DU DROPT), Patrick LABAÏSSE (ALLEZ-ET-CAZENEUVE), Christian LAFOUGÈRE (AMBRUS), Lionel LABARTHE (ANDIRAN), Pierre ALLEMAND (ANTHÉ), Jeanne CHEVALIER (ANZEX), Françoise MARBOTTE (ARMILLAC), Romain JOLLY (AURADOU), Jannick ORJUBIN (AURIAC S/ DROPT), Denis GUILLOU (BALEYSSAGUES), Jean DUPONT (BARBASTE), Brigitte PAYERAS (BEAUGAS), Bernard ESCOLL (BEAUPUY), Yves SABOURIN (BEAUZIAC), Pascal MOURGUES (BIAS), Michel FOULOU (BLANQUEFORT S/ BRIOLANCE), José RAMOS LOPEZ (BOURGOUGNAGUE), Jean-Marie QUEYREL (BOURLENS), Jean-Claude VALADIER (BOURNEL), Jean-Pierre ALBERGUCCI (BOURRAN), François THOLLON-POMMEROL (BOUSSÈS), Alain LORENZELLI (BRUCH), Martin LAVOYER (BRUGNAC), Laurent VIDALE (BUZET S/BAÏSE), Nicole GÉRION (CAHUZAC), Yannick SEMPÉ (CALIGNAC), Jean-Claude RAPHALEN (CAMBES), Bernard GIROU (CANCON), Véronique PITTON (CASSENEUIL), Jean REDON (CASSIGNAS), Pascal DOUCET (CASTELJALOUX), Didier RIVIÈRE (CASTELLA), Line LALAUURIE (CASTELMORON S/ LOT), Philippe HUVELLE (CASTELNAUD DE GRATECAMBE),

Claudine PINOTEAU (CAVARC), Jean-Pierre ARONDEL (CAZIDEROQUE), Gérard DELCOUSTAL (CLAIRAC), Dominique ORLIAC (CLERMONT-DESSOUS), Christian LAPORTE (CONDEZAYGUES), Bernard LAVERGNE (COURBIAC), Jean-Pierre TROUPEL (COURS), Michel MASSET (DAMAZAN), Gilbert GUÉRIN (DAUSSE), Andrée AUVRAY (DÉVILLAC), Yolande MARIA (DOLMAYRAC), Lauriane AUSTRUY (DONDAS), Julien ERNOU (DOUDRAC), Michel DOUSSIGNE (DOUZAINS), Alain DELANNE (DURAS), Olivier AILLET (ENGAYRAC), Jean-Jacques CAPDEVILLA (ESCASSEFORT), Patrick DAUBISSE (ESCLOTES), Martial DESCHAMPS (FARGUES S/ OURBISE), Maryline DE PARSCAU (FAUGUEROLLES), Gilbert DUFOURG (FAUILLET), Gérard GOUPIL (FERRENSAC), William DALMAU (FIEUX), William MIALLET (FOURQUES S/ GARONNE), Denis SOUILHÉ (FRANCESCAS), Mireille PROVENT (FRÉGIMONT), Jean-Louis LE MANACH (FRESPECH), Maxime ALBASI (FUMEL), Joël SOULAGE (GALAPIAN), Jean-Louis MARCHI (GONTAUD-DE-NOGARET), Jean-Pierre PEROLARI (GRANGES S/ LOT), Emmanuel JEAN (GRATELOUP-ST-GAYRAUD), Nathalie ROUSSET (GRÉZET-CAVAGNAN), Guy VICTOR (HAUTEFAGE LA TOUR), Pascal ANDRIEUX (HAUTESVIGNES), Jean-Marie BEZOS (HOUEILLÈS), Christine PUJOL (LA CROIX BLANCHE), Daniel LATASTE (LA RÉUNION), Jean-Louis TONICELLO (LA SAUVETAT S/ SAVÈRES), Marc BIRAU (LABRETONIE), Gérard COURATIN (LACAPELLE-BIRON), Jean-Paul DESTIEU (LACAUSSADE), Francis FOURNIÉ (LACÉPÈDE), Françoise NOVAK (LACHAPPELLE), Jean-Marc CHATRAS (LAFITTE S/ LOT), Adrien BEAUDOUIN (LAGARRIGUE), David DUSSEVAL (LAGUPIE), Pascal BOUTAN (LAMONTJOIE), Jacques ECHEVERRIA (LANNES), Ghislain GOZZERINO (LAPARADE), Jean-François GUILLOT (LAPERCHE), Joël BERNARD (LAROQUE-TIMBAUT), Serge PERES (LASSERRE), Alain GIBRAT (LAUGNAC), Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE (LAVARDAC), Jean MARBOUTIN (LAVERGNE), Pierre RÉAU (LE FRÉCHOU), Jacques TOURNADE (LE LASSOU), Bruno LAZZARINI (LE LÉDAT), Calogero ARGENTO (LE NOMDIEU), Jean-Michel SAINT SIMON (LE TEMPLE S/ LOT), Christian PAGNOT (LÉVIGNAC DE GUYENNE), Bernard GARIN (LEYRITZ MONCASSIN), Alain LARQUEY (LONGUEVILLE), Alain BUGGIN (LOUBÈS BERNAC), Isabelle LABONNE (LOUGRATTE), Sébastien CHAUDAGNE (LUSIGNAN-PETIT), Arnaud PILON (MADAILLAN), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (MARMANDE), Bernard BARRIERES (MASSELS), Philippe AMBROISE (MASSOULÈS), Daniel BORDENEUVE (MAUVEZIN S/ GUIPIE), Francis BOUYOU (MAZIÈRES-NARESSÉ), Pierre DUCOMET (MÉZIN), Jean-Noël VACQUÉ (MIRAMONT DE GUYENNE), Gaël SALLES (MONBALEN), Josiane SOURBES (MONCAUT), Christian VIDAL (MONCLAR D'AGNEAIS), Denis DELFOUR (MONCRABEAU), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (MONFLANQUIN), André MESSINES (MONHEURT), Michèle LAFOZ (MONSEMPROS-LIBOS), Jérôme BONNE (MONTAGNAC S/ AUVIGNON), Pascal PAVARD (MONTAGNAC S/ LÈDE), Jean-Michel BOSCH (MONTASTRUC), Serge LESCOMBE (MONTAURIOL), Marie-Yvonne CONGÉ (MONTAYRAL), William BALDI (MONTESQUIEU), Henri DE COLOMBEL (MONTGAILLARD), René ARCHAMBAUD (MONTIGNAC DE LAUZUN), Joël COURBIER (MONTIGNAC TOUPINERIE), Pascal DANDY (MONVIEL), Romain EYGUIÈRE (MOUSTIER), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (NÉRAC), Henry MATTANA (PAILLOLLES), Serge CADIOT (PARDAILLAN), Manoël VAN CAUTER (PARRANQUET), Marcel CALMETTE (PAULHIAC), Jean-Marc SCHMITZ et Jean-François BONNET (PENNE D'AGENAIS), Isabelle TEULIÈRE (PINDÈRES), Guillaume MIOSSÉ (PINEL-HAUTERIVE), Jean-Pierre SUAREZ (POMPIÉY), Thierry BROUILLARD (PORT STE MARIE), Joël CHRETIEN (POUDENAS), Ado RUGGERI (PRAYSSAS), Christian LAGARDÈRE (PUCH D'AGENAIS), Christiane LAFAYE-LAMBERT et Cécile BONZON (PUJOLS),

Christian PENOT (PUYSSERAMPION), Thierry TRIAYRE (RAYET), Alain VERGNIAUD (RIVES), Jacques POITEVIN (ROUMAGNE), Jean-Pierre HUERGA (ST ANTOINE DE FICALBA), Michel COUZIGOU (SAINT AVIT), Nadine LE JEUNE (ST BARTHÉLEMY D'AGENAIS), Janine CHAPPERT (ST COLOMB DE LAUZUN), Bruno RIGAUT (ST ÉTIENNE DE FOUGÈRES), Serge BENNE (ST ÉTIENNE DE VILLERÉAL), Jean-Luc PERRY (ST EUTROPE DE BORN), Jeanine MARSAT (ST FRONT S/LÉMANCE), Denis MORVAN (ST GÉRAUD), Jean-Jacques FOULOU (ST JEAN DE DURAS), Guy GRIALOU (ST JEAN DE THURAC), Jocelyne TREVISAN (ST LAURENT), Bernard SAUBOI (ST LÉGER), Nelly LEPILÉUR (SAINT LÉON), Yves MAHIEU (ST MARTIN DE BEAUVILLE), Pierre ZARA (ST MARTIN DE VILLERÉAL), Marie-Christine BICHE (ST MAURICE DE LESTAPEL), Gabriel GOUDEZEUNE (ST MAURIN), Gérard PROCEDES (ST PARDOUX DU BREUIL), Pascale DALTO (ST PARDOUX ISAAC), Michel JAY (ST PIERRE S/ DROPT), Marie-Thérèse MEROT (ST SARDOS), Yann BIHOUEÉ et Daniel LESTIEU (ST SYLVESTRE S/ LOT), Bruno BUISSON (ST VINCENT DE LAMONTJOIE), Jean-Marc CHAMANDE et Serge BOY (SAINT VITE), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE (STE BAZEILLE), Philippe SALAND et Michel DAYNES (STE LIVRADE S/ LOT), Gérard BOUSQUET (STE MARTHE), Patrice JACQUIN (STE MAURE DE PEYRIAC), Janick CAZETTE (SALLES), Françoise RIVETTA (SAUMÉJAN), Hubert CAVADINI (SAUVETERRE LA LÉMANCE), Joël BRAZZOROTTO (SAVIGNAC S/ LEYZE), Christiane LARTIGUE (SÉGALAS), Jacques PIN (SÉNESTIS), Guillaume GUÉRIN (SÉRIGNAC PÉBOUDOU), Serge CADRET (SEYCHES), Nicole PRÉVOT (SOS), Bernard PATISSOU (SOUSENSAC), Denis DUTEIL (TAILLEBOURG), Charles GUFFROY (TOMBEBOEUF), Jean-Pierre LANDAT (TONNEINS), Alain ROLAND (TOURLIAC), Dominique COLOMBINI (TOURTRÈS), Marie-Thérèse POUCHOU (TRÉMONS), Jean-Pierre LOPEZ (TRENTELS), Michel CRÈHEN (VALEILLES), Francis PINASSEAU (VERTEUIL D'AGENAIS), Alexandre MARCOMINI (VILLEBRAMAR), Pascal CHAUGIER (VILLENEUVE DE DURAS), Gérard REGNIER et Michel LAVILLE (VILLENEUVE S/ LOT), Freddy GUEUDIN (VILLENEUVE S/ LOT), Guillaume MOLIÈRAC (VILLERÉAL), Alain DALLA MARIA (VILLETON), Brigitte RIBERA (XAINTRAILLES), Hubert CAVADINI (SYNDICAT DES EAUX DE LA LÉMANCE).

Assistaient également à la réunion :

Mesdames et Messieurs Le Maire : Guy IANOTTO (CASTELNAU S/ GUIPIE), Lionel FALCOZ (LAROQUE TIMBAUT), Jean-Luc GARDEAU (LA SAUVETAT DU DROPT), Serge LAGOURGUE (Délégué de CALIGNAC), Marie-Line CRAGNOLINI (ST LÉON),

Étaient absents ou excusés :

Mesdames ou Messieurs : Nadège BISSIÈRES (AGMÉ), Jean-Marie PONS (ALLONS), Marielle BREUIL (BAZENS), Patrick ROUX (BEAUVILLE), Damien LELAURAIN (BIAS), Alain LERDU (BIRAC S/TREC), Patrice LALO (BLAYMONT), Bruno SAPHY (BOUDY DE BEAUREGARD), Patrick YAOUNANC (CALONGES), Christian GILLET (CASSENEUIL), Marie-Françoise CARLES (CAUBEYRES), Éric DELMOTTE (CAUBON ST SAUVEUR), Valérie NODON DE MON DARON (CAUZAC), Jean-Jacques LEUGE (CLAIRAC), Jean-Pierre CAUSERO (CLERMONT-DESSOUS), Rémi MOREAU (COULX), Didier CAYSSILLE (CUZORN), Sylvain DA DALT (DURANCE), Serge LARROCHE (ESPIENS), Nicolas RAVEL (FEUGAROLLES), Jean-Luc DELRIEU (FONGRAVE S/ LOT), Bruno GUÈDES PIRES (GAVAUDUN), Jean-Robert GAROSTE (LA SAUVETAT-DU-DROPT), Nicole BERNADET (LABASTIDE CASTEL AMOUROUX), Jacques VERDELET (LAGRUÈRE), Alain BOUCHERON (LALANDUSSE), Habib HANANA (LAUZUN), Benoît NUNES (LE MAS D'AGENAIS), Gilles ROMET (LE SAUMONT), Reyne VEYSSIÈRE (MASQUIÈRE), Luc SAUVE (MIRAMONT DE GUYENNE),

Jean-Marie GARY (MONBAHUS), Michel PAGES (MONSÉGUR), Laurent AUROUX (MONTAUT), Philippe DAMIEN (MONTPEZAT D'AGENAIS), Jean-Pierre DERC (MONTPOUILLAN), Yoann KEMPEN (MOULINET), Maurice PIERRE (NICOLE), Jean-Jacques TRICHEREAU (PEYRIÈRE), Jean-Pierre ADAM (POMPOGNE), Pierre CAMANI (PUYMICLAN), Christelle PELLEGRIN (RAZIMET), Pierre JELIAZOVSKI (RÉAUP-LISSE), Laura PÉNICAUD (ST ASTIER), Jean-Michel MESSI (ST AUBIN), Pascal GALOPIN (ST COLOMB DE LAUZUN), Christelle BAISIR (ST GEORGES), Jean-Luc MINBIELLE (ST MARTIN CURTON), Michel LAFARGUE (ST MARTIN PETIT), Pierre JEANNEAU (ST PASTOUR), Jean-Michel FOURTEAU (ST PÉ ST SIMON), Grégory CAMARA GONZALÈS (ST PIERRE DE BUZET), Jean-Louis BONETTI (ST QUENTIN DU DROPT), Sylvie RECOUSSINE (ST ROBERT), Mathieu TOVO (ST ROMAIN LE NOBLE), Marc PÉNICAUD (ST SALVY), Mathieu DELIGNAC (ST SERNIN), Julien MESSINES (ST URCISSE), Daniel CHATAING (STE COLOMBE DE DURAS), Xavier JOURD'HUI (STE COLOMBE DE VILLENEUVE), Christine MERLIN CHABOT (STE GEMME MARTAILLAC), Laurent MERSIE (SAVIGNAC DE DURAS), Daniel RENTENIER SEMBAS), Thierry DELPECH (TAYRAC), Jean-Luc MUCHA (THÉZAC), Didier BALSAC (TOURNON D'AGENAIS), Alexandre BOUSQUET (VARÈS), Daniel FRICARD (VIANNE), Denis BERTRAND (VILLEFRANCHE DU QUEYRAN), Christophe COURREGELONGUE (VIRAZEIL), Pierre GRANGE et Jean-Marie BAZAS (SYNDICAT DES EAUX DE COCUMONT), Jacques DUBICKI, Didier CAYSSILLE (SYNDICAT DES EAUX DES LA LÉMANCE).

Secrétaire de séance : le plus jeune délégué :
Madame Lauriane AUSTRUY (DONDAS).

Objet : Désignation d'un représentant d'Eau47 à la Commission Locale de l'Eau Neste et Rivière de Gascogne**DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 20_061_C**

VU l'arrêté inter-préfectoral du 27 Décembre 2020 portant extension du périmètre du Syndicat Eau47 et actualisation des compétences transférées ;

VU le Règlement intérieur validé en Comité syndical du 30 janvier 2020 et notamment son article 29 relatif aux représentations extérieures ;

VU la délibération n° 20_043_Cbis du 17 septembre 2020 relative à l'installation du Comité syndical, du Président, des Vice-Présidents des Territoires, des Vice-Présidents de Commissions thématiques, de l'ordre du tableau des Vice-Présidents, des membres du Bureau et les affectations des Commissions thématiques,

VU l'arrêté en date du 1^{er} décembre 2015 du Préfet de Région Occitanie, Préfet de Haute-Garonne, coordonnateur du bassin Adour Garonne, portant approbation le schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021) du bassin Adour Garonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 32-2020 08-24-037 du 29 septembre 2020 portant délimitation du périmètre du SAGE Neste et Rivière de Gascogne,

CONSIDÉRANT l'exposé de la Présidente sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

Ce Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne (SDAGE) 2016-2021 mentionne dans sa mesure A3 la nécessité de faire émerger un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Neste et rivières de Gascogne » (NRG) d'ici 2021.

Le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)** est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le SAGE doit pouvoir permettre une stratégie commune de long terme, pour les principaux enjeux de notre territoire (maîtrise de la ressource en eau, pour les usages et pour le milieu, reconquête de la qualité, alimentation en eau potable, prévention des risques), dans un contexte de réchauffement climatique.

Au vu des enjeux majeurs pour le territoire, les Départements de Haute Garonne, du Gers, des Landes, de Lot-et-Garonne, des Hautes Pyrénées et du Tarn et Garonne ont tous délibéré en 2018 pour approuver l'émergence de ce SAGE NRG et confier la maîtrise d'ouvrage des études préliminaires au Département du Gers.

Le dossier préliminaire a été déposé dans toutes les préfectures concernées en juillet 2019

En l'absence de maîtrise d'ouvrage pour la phase d'élaboration du SAGE Neste et rivières de Gascogne le 27 septembre 2019, le Conseil Départemental du Gers a décidé d'approuver la mise en œuvre de l'Entente « Neste et rivières de Gascogne », composée des 6 Départements ainsi que des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) du périmètre géographique concerné souhaitant s'y associer.

Périmètre

Le périmètre Neste et Rivières de Gascogne, d'environ 7200 km2 concerne les Départements du Gers, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne et des Landes, la Région Occitanie et la Région Nouvelle Aquitaine, 660 communes, 32 EPCI à fiscalité propre.

Conformément à l'article R212-27 du code de l'environnement, les collectivités concernées ont été sollicitées afin de donner leur avis sur l'appartenance à ce périmètre.

Commission locale de l'eau

La Commission Locale de l'Eau aura pour objectif l'élaboration puis la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Neste et rivières de Gascogne » (SAGE NRG).

Conformément à l'article R212-29 du code de l'environnement, la composition de la commission locale de l'eau est arrêtée par le Préfet responsable de la procédure d'élaboration, de modification ou de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Elle est composée (article R212-30 du code de l'environnement) de trois collèges distincts :

- Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux
- Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées
- Le collège des représentants de l'Etat

Le Syndicat EAU47 a été sollicité par courrier de Monsieur le Préfet du Gers pour désigner un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau Neste et rivières de Gascogne.

Après en avoir délibéré

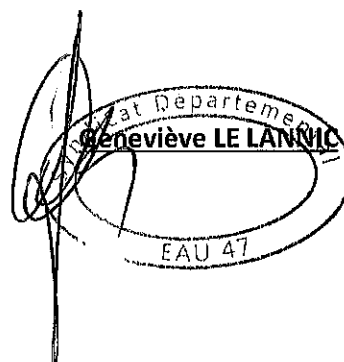
Le Comité Syndical :

À l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE de désigner, Madame Geneviève LE LANNIC, Présidente du Syndicat Départemental EAU47 pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau Neste et rivière de Gascogne.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre,

La Présidente,



Geneviève LE LANNIC
EAU 47